

• PERFECTIONNEMENT TAILLE POUSSARD • 11 DÉCEMBRE 2020

A renvoyer à l'organisateur **avant le 7 décembre 2020**

NOM

PRÉNOM

ENTREPRISE

ADRESSE

CODE POSTAL COMMUNE

TÉLÉPHONE

E-MAIL

DATE DE NAISSANCE (exigée par le VIVEA)

PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :

chef exploitation cotisant solidaire salarié agricole

autre, préciser

ADHÉRENT À UNE ASSOCIATION DU RÉSEAU FNAB :

NON OUI, laquelle?

Je souhaite covoiturer Je souhaite trouver une solution d'hébergement

Fait à le

Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION :

J'ai déjà suivi une formation sur ce thème

NON OUI, laquelle? quand ?

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....
.....
.....
.....

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS



• **AGROBIO PÉRIGORD** •
Les Agriculteurs **BIO** de Dordogne

7 impasse de la Truffe
24430 COURSAC
Tél. 05 53 35 88 18
contact@agrobioperigord.fr

Personne à contacter

Claire MAISONNEUVE
07 88 02 29 38

c.maisonneuve@agrobioperigord.fr

ATTENTION cette formation est en cours d'instruction auprès de VIVEA pour la demande de financement. Elle pourra être mise en place si celui-ci est validé et si le nombre de participants est suffisant.

PERFECTIONNEMENT À LA TAILLE POUSSARD



OBJECTIF : APPROFONDIR SES CONNAISSANCES ET AMÉLIORER SA PRATIQUE DE LA TAILLE POUSSARD.

RAPPELS THÉORIQUES (2H)

- Rappels sur la physiologie de la vigne
- Approfondissement des techniques de taille Guyot Poussard
- Approfondissement de la taille de formation et du recépage

PRATIQUES DE TERRAIN (5H)

- Pratique de la taille non mutilante sur des vignes conduites en Guyot Poussard
- Identification des points d'amélioration dans sa pratique de taille

INTERVENANT : Thomas SUDER, technicien viticole à AgroBio Périgord

Public visé : Viticulteur-trice-s bio et en conversion

Pré-requis : avoir participé à la formation « Réfléchir la taille pour pérenniser la vigne » ou déjà pratiqué la taille Poussard.

HORAIRES

9h - 17h

LIEU

Pôle viticole
24100 BERGERAC

REPAS

Restaurant : 15€ par personne. Chèque à envoyer avec l'inscription.

TARIFS ET PRISES EN CHARGE

Tarifs : nous contacter - **Conditions VIVEA depuis 2018 (plus d'infos : nous contacter).**

Agriculteurs : vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation, vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement. Renseignements : www.servicederemplacement.fr

Salariés : le coût de la formation peut être en partie pris en charge par le FAFSEA.

